

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 33 du 11 février 2016, 14 h 00

Palais du Pharo - Salle du Conseil - Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 7 avril 2016

Président de la séance : Thierry PAUL - Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES:

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED, Caroline GAUDY-MARQUESTE, Mohamed OUERFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO.

Collège des Usagers:

Nils ATTIAS, Floriane BAL, Cherifa BEN BRAIK (pouvoir), Jordan CARDI, Adrien CATALLAN, Lucie CHUNIAUD, Paul DEVOGE (pouvoir), Emma GENCO (pouvoir), Esthèle GOURE, Florent GRAU, Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER (pouvoir), Loïc LE MOUEL, Naouri MEKDAD (pouvoir), Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadine DISCALA-PENNEC, Corinne GORI, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Alain GARGANI, Cheffia NATOURI.

Membres en exercice : 39

Quorum: 20

Effectif présent : 37

ASSISTE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER.

ASSISTE EN QUALITÉ D'INVITÉE : Idoya de PONCINS.

ORDRE DU JOUR:

Approbation de procès-verbaux

- PV de la CFVU du 10/12/2015 (pour approbation)
- PV de la CFVU du 13/01/2016 (pour approbation)
- PV de la CFVU du 21/01/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Mission Orientation et Insertion Professionnelle (pour information)

V Formation / Pédagogie

- DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO) (pour avis)
- Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE) : suivi de mise en œuvre (pour information)

V Vie étudiante

- Présentation emploi étudiant (pour information)
- Ajustements du règlement intérieur du FSDIE projets (pour avis)
- Demande de subvention Vie Etudiante (pour avis)



VI Vie institutionnelle

- Désignation des membres EC et étudiants de la CFVU au sein des ateliers SDOF (pour délibération)
- Composition nominative des commissions FSDIE projets et social (pour délibération)
- Désignation des membres de la CFVU appelés à siéger en conseil de gestion du SCASC (pour délibération)

VII Questions diverses

Le VP Formation ouvre la session à 14h10.

Il signale le report de la présentation de l'emploi étudiant au sein d'AMU.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAUX

1) PV de la CFVU du 10 décembre 2015

Par 36 voix pour et 1 abstention, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015.

2) PV de la CFVU du 13 janvier 2016

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016.

3) PV de la CFVU du 21 janvier 2016

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016.

II ACTUALITES

1) Election du Vice-président Etudiant

Le VP Formation indique que M. Valentin Pedotti a été élu Vice-Président Etudiant par le Conseil Académique de l'Université d'Aix-Marseille, conseil qui a ainsi confirmé la proposition du Président.

M. Pedotti se présente ensuite brièvement.

2) Collaboration entre AMU et les lycées proposant des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Conformément aux orientations nationales, AMU a engagé une collaboration avec les lycées publics de l'académie proposant des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). L'objectif visé consiste à offrir aux élèves de CPGE des possibilités accrues de réorientations au sein de l'université.

Cette coopération se concrétise par des conventionnements entre AMU d'une part, et les divers établissements concernés d'autre part, démarches qui ont été conduites sous l'égide du Rectorat.

Le VP Formation détaille les modalités pédagogiques ainsi mises en place : des régimes de dispenses ont été institués, qui permettent à un élève de CPGE d'accéder directement à un niveau d'études universitaires sans avoir validé le niveau prérequis. La réflexion se poursuit désormais dans la perspective d'ouvrir des passerelles sous forme de validations offrant aux élèves des classes préparatoires la reconnaissance d'un niveau universitaire, acquis et capitalisé sur la base du cursus de CPGE.

3) Politique de site

Le VP Formation précise les prochaines étapes de l'élaboration de la politique de site mise en place conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Déclinant les différents partenaires impliqués (Aix-Marseille Université, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Université Toulon-Var, Institut d'Etudes Politiques, Ecole Centrale de Marseille), il précise le calendrier de mise en œuvre de ce dispositif, qui s'articulera autour de trois volets majeurs : formation, recherche et pilotage. Des groupes de travail dédiés respectivement à chacun de ces volets seront conduits jusqu'au mois de juin 2016, en vue d'un bilan d'étape qui sera dressé en juillet 2016.

Le volet formation fera l'objet d'une présentation plus détaillée en CFVU.

4) Assiduité des boursiers

Rappelant un contexte budgétaire national contraint, Mme de Ponçins indique que l'Etat accorde une importance croissante au contrôle de l'assiduité pédagogique des bénéficiaires de bourses sur critères sociaux. Dans l'optique d'une utilisation optimale des ressources publiques, il s'agit en effet d'un levier d'action substantiel. Deux enquêtes sont donc en cours dans cette perspective. D'une part, un audit est mené conjointement par l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche) et par le Ministère des Finances et des Comptes Publics. La commission des Finances du Sénat approfondit d'autre part ces questions.

AMU a ainsi été récemment auditée par l'IGAENR, cette opération ayant pour objectif d'expertiser le fonctionnement de la chaîne d'octroi et de gestion des bourses ; ce processus implique plus particulièrement l'université, le CROUS et le Rectorat. Pour ce qui concerne l'université, le contrôle d'assiduité des étudiants boursiers est réalisé selon une périodicité semestrielle, et sur la base des modalités de contrôle des connaissances relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement.



Dans le prolongement de ce propos, M. Collomp souhaiterait qu'une communication claire soit effectuée à destination des étudiants relativement aux voies de recours : il déplore en effet que l'université soit fréquemment saisie par des usagers contestant la suppression de leur bourse sur critères sociaux, alors que le CROUS est seul compétent à cet égard.

M. Richter précise que le contrôle d'assiduité des boursiers n'est actuellement effectué qu'a minima, sur la seule base de la présence aux examens, indépendamment de l'assiduité aux enseignements. Il ajoute que les personnels enseignants et enseignants-chercheurs formulent une demande de plus en plus prégnante, visant à sanctionner les conduites perturbatrices durant les cours au moyen d'une suppression des aides financières consenties à l'étudiant. Une réflexion nationale se développe dans ce sens ; en effet, l'état actuel du droit ne permet pas cette option, et établit un net distinguo entre les sanctions strictement disciplinaires d'une part, et d'autre part la sanction financière susceptible d'être appliquée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse et ne satisfaisant pas à l'obligation d'assiduité.

5) Evaluation HCERES

Le VP Formation informe la CFVU de la visite de représentants du HCERES (Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) le 12 février 2016 : cette rencontre regroupera les partenaires impliqués dans la politique de site (voir *supra*). L'objectif de cet échange consistera à expliciter les modalités de l'évaluation des établissements et/ou des regroupements d'établissements ; celle-ci s'articulera autour des volets formation, recherche, et gouvernance.

Le VP Formation présente ensuite plus en détail le calendrier de l'évaluation, ainsi que le rétro-planning et la méthodologie associés (voir annexe).

Notant que des éléments statistiques approfondis sont attendus par le HCERES, Mme Tardif souhaiterait que des données soient recensées relativement à l'articulation entre licences et masters. Un suivi qualitatif et quantitatif des cohortes passant du niveau L3 au niveau M1 serait ainsi opportun, concernant notamment les taux de réussite en M1.

Mme Marchetti estime que l'indicateur le plus pertinent à cet égard n'est pas nécessairement celui du taux de réussite au niveau M1 lors de l'année qui suit immédiatement l'obtention de la licence, mais plutôt celui de l'obtention du master dans sa globalité. Il lui semble en effet plus intéressant de concentrer les investigations sur l'obtention du diplôme de master à part entière que sur la validation du seul niveau M1.

Le VP Formation rappelle que l'obtention des données statistiques attendues par le HCERES mobilisera fortement l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) d'AMU : les demandes qui seront traitées prioritairement seront donc celles qui répondront à cette exigence nationale urgente, les demandes locales n'ayant vocation à être envisagées que dans un second temps.

M. Nicod sollicite ensuite quelques précisions quant à la composition du Comité de Suivi et de Relecture (CSR) des dossiers.

Le VP Formation rappelle que la mise en place de ce Comité vise une rédaction et des renseignements harmonisés, à l'échelle de l'établissement, des documents supports de l'évaluation : le CSR devra donc être composé *a minima* d'enseignants et enseignants-chercheurs élus en CFVU. La représentation des composantes semble également opportune pour une meilleure prise en considération des spécificités de ces dernières.

En réponse à la demande de M. Pedotti, le VP Formation envisage également la possibilité d'intégrer des élus étudiants au CSR, le point de vue des usagers apportant une plus-value certaine.

6) Deuxième étape du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF)

Le VP Formation détaille à la CFVU le planning et les objectifs associés à la deuxième étape de l'élaboration du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF) d'AMU. Cette phase de la réflexion explorera les résonances entre l'offre de formation d'AMU et son environnement institutionnel, académique et socio-économique (institutions publiques dont collectivités territoriales, autres universités françaises et étrangères, entreprises privées locales et nationales, ou encore branches professionnelles et pôles de compétitivité...).

Cette opération se concrétisera par trois journées de rencontres avec l'ensemble des partenaires concernés ; seront notamment évoquées les problématiques du continuum entre formation et recherche, du soutien à l'offre de formation susceptible d'être apporté par AM-IDEX, ou encore de l'appropriation de la nomenclature des masters par les universités des vagues A et B.

Le calendrier initial de ces journées s'étend de fin mars à fin mai 2016, sous réserve de probables ajustements ; il est souhaité qu'une durée d'un mois sépare chacune des journées.

Mme Tardif alerte l'auditoire sur le fait que la période envisagée coïncide avec le déroulement des comités de sélection.

Mme Natouri demande selon quelles modalités ces travaux à venir seront coordonnés, notamment pour ce qui concerne la prise de contact avec les entreprises. Le VP Formation indique qu'un référent pilotera chaque atelier, en plus du coordonnateur administratif du SDOF.



III PRESENTATION

La mission Orientation, Insertion Professionnelle et Entrepreneuriat Etudiant

En charge de l'Orientation, de l'Insertion Professionnelle et de l'Entrepreneuriat Etudiant, Mme Marchetti présente le périmètre et les actions propres à la mission.

Dans le prolongement de cette intervention, le VP Formation note que de multiples collaborations ont vocation à se développer entre la Mission Orientation, Insertion Professionnelle et Entrepreneuriat Etudiant d'une part, et la Viceprésidence déléguée au partenariat avec l'entreprise d'autre part.

Les possibilités d'accès à l'UE Création d'activité sont discutées.

Mme Bonnardel manifeste le plus grand intérêt quant à cet enseignement, déplorant que de nombreuses initiations à l'entrepreneuriat soient mises en place par des enseignants de l'UFR ALLSH de manière isolée les unes par rapport aux autres, hors de tout pilotage institutionnel coordonné. Elle souhaiterait que l'UE *Création d'activité* soit instituée au sein de la composante.

Mme Marchetti et M. Paul rappellent conjointement les modalités selon lesquelles le dispositif a été proposé au sein de l'établissement : entièrement financée par le Pôle Pépite, l'unité d'enseignement ne représente aucun coût pédagogique additionnel pour les composantes. Il s'agit d'une UE porteuse de crédits ECTS, et qui entre à ce titre dans la composition des maquettes d'enseignement : l'accord du conseil de composante est donc nécessaire à l'intégration de cet enseignement dans lesdites maquettes. Le conseil de l'UFR ALLSH s'est prononcé défavorablement à cette modification de l'offre de formation, de sorte que l'UE *Création d'activité* n'est à ce jour pas proposée aux étudiants de la composante.

Afin de remédier à cette situation, le VP Formation envisage l'éventualité de proposer tout de même cette option aux étudiants volontaires de l'UFR ALLSH, non pas sous la forme d'une UE affectée de crédits et intégrée au cursus, mais sous la forme d'un enseignement additionnel n'entrant pas dans la validation du diplôme.

M. Cassuto évoque la possibilité de développer l'enseignement à distance afin de garantir un accès facilité à cette UE à un nombre d'étudiants aussi large que possible.

Mme Marchetti objecte que l'UE *Création d'activité*, dans la mesure où elle vise principalement une préparation de l'étudiant à l'entrepreneuriat, a pour objectif de familiariser le candidat à la gestion de l'interdisciplinarité qui caractérise l'activité en entreprise. Dans cette optique, l'ingénierie pédagogique qui a présidé à la conception de l'UE *Création d'activité* a privilégié les interactions entre usagers issus de composantes différentes. Construit sur le modèle du *learning by doing*, l'enseignement comporte un volume horaire théorique assez faible, l'essentiel des compétences visées résidant dans la conduite de projets en équipe pluridisciplinaire.

L'unité d'enseignement impliquant ainsi de multiples composantes, l'emploi du temps associé s'avère extrêmement complexe à coordonner. Mme Bonnardel estime à cet égard, qu'il serait opportun de faire en sorte que les responsables de formation intéressés par le dispositif élaborent les emplois du temps de leurs propres filières en y intégrant les créneaux horaires correspondant à l'UE *Création d'activité*.

Mme Natouri rappelle pour sa part que la Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille-Provence a contribué à l'animation des activités associées à l'UE *Création d'activité* à la faveur de sessions organisées le samedi, ce qui peut remédier au moins partiellement à l'obstacle de l'emploi du temps.

Est ensuite soulevée la question des niveaux auxquels cet enseignement est ouvert : le VP Formation rappelle que l'UE *Création d'activité* ne concerne à ce jour que le niveau licence ; une forte demande est cependant formulée pour le niveau master.

Mme van Heumen demande si l'option est offerte aux doctorants, ce qui présenterait l'intérêt de favoriser des contacts entre des usagers de niveaux divers. Mme Marchetti indique que l'UE *Création d'activité* n'est pas ouverte aux doctorants, dans la mesure où le collège doctoral propose lui-même une plateforme dédiée à l'insertion professionnelle de cette population spécifique. Mme Marchetti note que le statut d'étudiant entrepreneur a par ailleurs été accordé à certains doctorants.

Mme Americi aborde la question du continuum entre les lycées et l'université. Rappelant la première édition d'une journée réalisée à l'intention des professeurs principaux du niveau secondaire et des personnels d'orientation, elle s'interroge sur le fait que cette manifestation n'ait pas été renouvelée. Mme Marchetti indique que la cible principale de cette initiative visait avant tout les enseignants du secondaire ; ce sont pourtant les personnels d'orientation qui s'en sont massivement emparés. C'est pourquoi AMU a choisi d'interrompre temporairement le dispositif : un accompagnement plus approfondi des proviseurs doit être opéré, afin que ceux-ci encouragent les enseignants de leurs établissements à prendre une part active à ce type de forums, notamment au travers du Plan Académique de Formation.

Mme Tardif sollicite quelques précisions quant à la méthodologie selon laquelle le SUIO collecte et traite les offres de stages.

Mme Marchetti indique que ces offres peuvent être communiquées spontanément au SUIO par les entreprises. Pour ce qui concerne les entreprises particulièrement importantes, celles-ci développent généralement leurs propres plateformes d'offres de stages : le SUIO veille alors à une communication optimale de ce type d'interfaces aux étudiants d'AMU. A réception des offres de stage, le SUIO opère un tri afin de rediriger celles-ci vers les composantes et/ou formations potentiellement concernées.

Mme Tardif remarque que cette diffusion des offres de stages a également vocation à intervenir depuis les composantes, à destination du SUIO: elle rappelle en effet que les formations, compte tenu des réseaux



professionnels dans lesquels elles sont susceptibles de s'inscrire, peuvent être elles-mêmes destinataires d'offres de stage de nature à intéresser l'ensemble de la communauté universitaire. Dans cette perspective, Mme Marchetti confirme que le SUIO est à même d'opérer un relais et une coordination efficaces.

M. Rathelot observe que les modalités de réalisation de stages ont vocation à être ajustées à la faveur du dispositif de la césure qui sera prochainement mis en place. Il rappelle à cet égard la nécessité d'adopter un cadre, notamment en termes de tarification et de modélisation des enseignements dans Apogée. Une adaptation du cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances pourrait également s'avérer opportune. Le VP Formation confirme que la réflexion relative à l'année de césure va effectivement être remise en œuvre : une première proposition a en effet été formulée aux Directeurs de composante en vue d'ouvrir cette possibilité aux étudiants dès le second semestre de 2015/2016 ; cette démarche a cependant été jugée prématurée par les Directeurs de composante. Le groupe de travail initial va donc reprendre le cours de sa réflexion afin qu'un cadrage d'établissement soit élaboré pour septembre 2016.

Rappelant la complexité de l'offre de formation d'AMU, M. Collomp constate que les représentants du SUIO rencontrent parfois quelques difficultés à renseigner les usagers dans ce sens. Mme Marchetti insiste sur le fait que les usagers du SUIO sollicitent avant tout une information relative aux métiers et aux débouchés des formations. Dans cette perspective, les fiches RNCP constituent une aide précieuse. Quant au contenu même des filières, le SUIO livre quelques premiers éléments de réponse, encourageant ensuite une prise de contact directe du candidat auprès de la composante concernée.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation

En préambule aux discussions, M. Nicod retrace la problématique relative au DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO).

Il indique que ce DUT a été ouvert sur le site de Digne-les-Bains en 2008, contre l'avis de la Commission Nationale Consultative. Suite à la fusion des IUT issus des anciens établissements intégrés à AMU, la nouvelle direction de l'IUT d'Aix-Marseille a constaté d'importants dysfonctionnements propres à cette formation.

Celle-ci souffre d'une nette inadéquation avec le territoire sur lequel elle a été établie : le DUT QLIO ne saurait en effet s'ancrer que dans le cadre d'un bassin industriel fortement urbanisé, ce qui n'est pas le cas du site de Digne-les-Bains. Dans ces conditions, le DUT QLIO n'a pu développer un effectif suffisamment substantiel pour justifier un redéploiement significatif de postes enseignants - et du nombre d'heures HETD associé. Il s'avère ainsi nécessaire de recourir massivement à des vacataires pour assurer les enseignements, le vivier local de vacataires potentiels étant lui-même trop faible sur le site d'implantation du DUT. La situation de sous-encadrement pédagogique ainsi engendrée entraîne en retour une problématique forte pour le recrutement des étudiants : peu attractive, la formation a dû abaisser son niveau de sélection, ce qui a eu un effet notoire sur le taux de réussite.

Afin de faire croître l'effectif étudiant de la formation, une Cordée de la Réussite a été mise en œuvre en vue de promouvoir la filière ; cette initiative n'a pas rencontré le succès espéré.

L'inadéquation du DUT QLIO au territoire de Digne-les-Bains est donc manifeste, et appelle la prise de mesures immédiates : le Conseil d'institut, après avoir envisagé plusieurs pistes de réflexion, s'est finalement prononcé en faveur d'une fermeture de la filière sur le site de Digne-les-Bains, fermeture qui s'accompagnerait de l'ouverture d'un nouveau groupe d'étudiants au sein du DUT Génie biologique.

M. Nicod insiste sur le fait que le choix de fermer ainsi une spécialité n'a été acté qu'en dernier recours, et après avoir mis en œuvre tous les moyens pour maintenir la formation.

Les membres de la CFVU sollicitent quelques précisions quant à la décision prise par le Conseil d'institut.

- M. Pedotti souhaite s'assurer que les étudiants y ont bien été associés, ce que confirme M. Nicod en rappelant la présence d'un collège d'usagers au sein du Conseil d'institut lui-même.
- M. Pedotti demande ensuite pour quel motif l'option initialement envisagée de transformer la spécialité en licence professionnelle a finalement été écartée. M. Nicod indique que cette solution n'a finalement pas été retenue en raison du fait qu'elle appelle une procédure nationale qui dépasse le cadre strict de l'autonomie pédagogique de l'IUT et d'AMU. Quant au transfert du département vers Salon, celui-ci n'a pas été souhaité, afin d'éviter une possible mise en concurrence des formations sur le site de Salon même.

Mme van Heumen note qu'une part importante du Conseil d'IUT a émis un avis défavorable à la fermeture de la spécialité : elle s'interroge sur cette situation et sur les motifs exprimés par les tenants de ce choix. M. Nicod indique que la composition du Conseil d'institut garantit la représentation de l'ensemble des sites sur lesquels se déploie la composante : il est probable que les opposants à la fermeture de la filière soient les membres rattachés au site de Digne-les-Bains, cette hypothèse ne pouvant toutefois pas être confirmée avec certitude dans la mesure où les votes du Conseil de l'IUT sont réalisés à bulletin secret.

La dimension territoriale du déploiement de l'offre pédagogique d'AMU est ensuite débattue.

M. Cassuto déplore un retrait trop marqué des formations d'AMU dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Prenant acte du problème manifeste qui a été identifié quant à l'attractivité de la formation dans son site d'implantation, il estime cependant qu'il appartient à l'établissement d'opérer des choix politiques d'opportunité en vue de soutenir, de promouvoir et d'équilibrer le développement des filières sur l'ensemble des antennes relevant du



territoire couvert par AMU. M. Cassuto souhaite donc vivement que les situations analogues à celles du DUT QLIO fassent l'objet d'une réflexion globale dans le cadre du volet territorial du Schéma Directeur de l'Offre de Formation : cette réflexion semble d'autant plus indispensable que l'abandon de certains territoires serait de nature à permettre à des officines privées d'investir les secteurs géographiques concernés.

A cet égard, le VP Formation rappelle que l'ouverture d'une formation sur un site mobilise en tout état de cause certains coûts fixes qui doivent être analysés dans la perspective primordiale d'une optimisation des moyens pédagogiques de l'établissement. AMU n'a donc pas nécessairement vocation à être présente dans toutes les communes du territoire.

M. Cassuto observe que la situation financière du DUT QLIO a été évaluée sur la base de son seul coût marginal ; il estime préférable de raisonner en prenant en compte les coûts complets. M. Nicod précise que le coût complet du site de Digne-les-Bains s'élève à trois millions d'euros, montant qui excède très largement les ressources encaissées, qu'il s'agisse de recettes d'inscription, ou de subventions publiques (notamment la subvention consentie à l'IUT par le Conseil Départemental). Il insiste par ailleurs sur la volonté de l'IUT de maintenir son implantation sur la commune de Digne-les-Bains : il ne s'agit donc en aucun cas de déserter un territoire, mais d'y installer les filières adéquates, susceptibles de s'y ancrer avec succès.

M. Grau déplore pour sa part la fermeture d'une formation qui offre un taux d'insertion professionnelle atteignant 100 % : il juge cette issue dommageable pour les étudiants. M. Nicod objecte que de nombreuses spécialités de DUT offrent un taux d'insertion professionnelle tout aussi élevé. Le critère à l'aune duquel la situation doit être évaluée est donc le rapport entre les moyens mobilisés d'une part, et l'effectif étudiant bénéficiaire d'autre part, tout en tenant compte des attentes du tissu socio-économique local. C'est dans cette optique que le redéploiement des moyens initialement consacrés au DUT QLIO a été opéré.

De manière plus large, M. Cassuto insiste sur la nécessaire vigilance à opérer afin d'éviter que des pressions économiques trop puissantes ne conduisent à la fermeture de filières rares.

M. Valerio observe que la spécialité QLIO ne constitue aucunement une filière rare, mais bien une formation qui peine à recruter en quantité suffisante, et ce au niveau national.

Vote

Par 30 voix pour et 7 voix contre, la CFVU émet un avis confirmant la position du Conseil de l'IUT relativement au DUT – spécialité QLIO implanté sur la commune de Digne-les-Bains.

L'avis de la CFVU est donc prononcé en faveur :

- d'une fermeture de la spécialité QLIO sur le site de Digne-les-Bains ;
- d'un redéploiement des moyens initialement affectés à ladite spécialité QLIO vers le département Génie Biologique, également situé sur la commune de Digne-les-Bains.

2) Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE) : suivi de mise en œuvre

Mme David et M. Alaux présentent les modalités de l'Evaluation des Formations et des Enseignements (EFEE) au sein d'AMU (voir annexe).

Cet exposé donne lieu à des échanges nourris.

Les apports potentiels de l'EFEE à l'ingénierie pédagogique des formations sont discutés.

M. Nicod envisage ainsi la possibilité d'extraire des *verbatims* à partir des données collectées dans le cadre de l'EFEE; de tels recueils pourraient ensuite être traités par le CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Enseignement) afin de mettre en lumière de nouvelles méthodes d'enseignement. Cette piste de réflexion gagnerait à être approfondie, notamment dans la perspective de l'accréditation à venir.

Mme Fabbe-Costes confirme l'opportunité de s'appuyer pleinement sur l'EFEE lors du processus d'accréditation. Dans le cadre de travaux menés antérieurement au sein d'un comité d'évaluation du HCERES, elle a pu constater l'atout majeur que constituait pour un établissement le fait d'être doté d'un dispositif d'évaluation des enseignements structuré et d'une plateforme dédiée. Cela a en effet permis aux universités concernées de disposer de données normalisées et standardisées, éléments qui témoignent d'un pilotage efficient, facteur pris en considération par le HCERES dans son évaluation des EPSCP.

Mme Fabbe-Costes salue ensuite le dispositif de l'EFEE tel qu'il est mis en œuvre au sein d'AMU, rappelant la souplesse et la modularité qui sont rendues possibles aux composantes dans l'exploitation de données, qui peuvent être agrégées ou au contraire dissociées : cela permet notamment une évaluation optimale des enseignements mutualisés.

Mme David indique que l'OVE est tout à fait en mesure de s'associer à une réflexion menée sur l'ingénierie pédagogique des filières, ce qui a déjà été fait dans le cadre d'enquêtes relatives à l'apprentissage par projets.

Certains éléments de méthodologie mis en œuvre dans le cadre de l'EFEE font ensuite l'objet d'une attention plus particulière de la CFVU.

Le traitement des formations à faible effectif, ou ayant enregistré un taux de réponse faible, est notamment évoqué. M. Alaux rappelle que des rapports de synthèse par composante sont consolidés à l'issue de chaque campagne d'EFEE : il précise que ces rapports ne sont produits que si les données collectées sont significatives ; en



l'occurrence, l'émission de telles synthèses n'est menée à bien que si le taux de réponse rapporté à l'effectif étudiant total de la composante s'élève à 30 % au moins.

Mme David ajoute que des ajustements logiciels sont actuellement à l'étude dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle, qui devraient permettre une meilleure gestion des effectifs réduits ou des faibles taux de réponse : ces pistes de réflexion seront éventuellement transposables en vue d'obtenir des données plus pertinentes au titre de l'EFEE.

Mme Mouret note que les équipes pédagogiques doivent être alertées par des taux de réponse faibles : au-delà des retours strictement quantitatifs, une attention particulière doit être portée au recueil d'éléments d'analyse qualitatifs.

Mme Tardif insiste sur le fait que le taux de réponse constaté est notamment conditionné par le choix des modalités de recueil des données : elle note que les enquêtes électroniques conduites au sein de sa composante n'ont aucunement atteint la cible visée, préconisant d'autres moyens de collecte des réponses.

Mme David insiste sur l'hétérogénéité des situations respectives des composantes, et rappelle l'indispensable appropriation de l'EFEE par celles-ci : à cet égard, les moyens de collecte des réponses aux enquêtes ne sauraient être imposés aux UFR, qui ont toute latitude pour choisir le(s) mode(s) opératoire(s) le(s) plus adapté(s) à leurs besoins.

M. Pedotti estime pour sa part que la méthode de collecte des données susceptible de déboucher sur une participation optimale aux enquêtes est le recours aux réseaux sociaux, qui permettront d'atteindre une cible élargie d'étudiants, notamment par le biais des groupes de promotion.

M. Alaux juge opportun d'interroger les étudiants d'une même composante avant le lancement de la campagne d'EFEE, afin de déterminer avec eux les vecteurs les plus efficaces dans la perspective d'enregistrer un taux de réponse satisfaisant.

La question du périmètre de diffusion des résultats de l'évaluation est ensuite débattue.

Mme Tardif rappelle que les résultats d'évaluation des unités d'enseignement ne sont communiqués qu'à l'enseignant responsable, ce qui empêche un partage d'information à l'échelle de la formation si ledit enseignant s'y oppose. Elle estime que ce mode opératoire ne permet pas une exploitation optimale de ces retours d'enquête, insistant sur le fait qu'une filière ne saurait évoluer que sur la base d'un partage des données entre les différents membres de l'équipe pédagogique.

M. Alaux indique que les modalités de partage des retours d'évaluation relatifs aux enseignements ont en effet été conçues hors de tout cadre contraignant : la diffusion de cette information au sein de l'équipe pédagogique ne saurait résulter que d'un choix d'adhésion consécutif à une discussion interne à cette équipe ; l'accord des enseignants demeure donc nécessaire.

Mme Tardif relaie la difficulté exprimée par certains responsables de filières à obtenir un tel accord : elle suggère de systématiser davantage une prise de position explicite des enseignants, qui pourraient formuler expressément leur accord ou leur désaccord quant à la communication des retours d'évaluation de leurs enseignements, et ce en amont de la campagne elle-même.

Le VP Formation exprime ses réticences quant à ce mode opératoire, qui demeure susceptible d'entretenir un sentiment de stigmatisation pour les enseignants qui émettraient un avis défavorable : à cet égard, il semble donc préférable de maintenir le modèle qui a permis une adhésion massive au dispositif de l'EFEE lors de sa mise en place.

Les conditions d'exploitation des résultats d'évaluation sont ensuite abordées, notamment en ce qui concerne l'implication des étudiants dans cette phase du processus. Ainsi, Mme Henocque relaie la forte demande des étudiants d'être informés par les composantes des ajustements effectifs ayant été opérés sur les formations à l'issue de l'EFEE.

M. Alaux confirme que certaines composantes se sont déjà saisies de cette problématique et apportent des réponses à cette attente ; c'est notamment le cas de l'IMPGT. Les espaces d'échange avec les étudiants peuvent également prendre une forme plus institutionnelle : c'est notamment le cas au sein du département d'études orientales de l'UFR ALLSH, dans lequel une commission composée à parité d'enseignants-chercheurs et d'usagers a été mise en place spécifiquement pour permettre une expertise partagée des retours de l'EFEE.

M. Catallan insiste sur le relais majeur que constituent les usagers eux-mêmes auprès de leurs homologues afin d'encourager une participation accrue de la communauté étudiante à l'EFEE : à cet égard, les élus étudiants ont manifestement un rôle de pédagogie et de communication à jouer.

Dans le prolongement de ce propos, Mme David confirme que le dispositif de l'EFEE s'appuie sur un environnement pédagogique considéré dans son sens le plus large, et implique à ce titre l'ensemble des interlocuteurs en présence (enseignants et enseignants-chercheurs, étudiants, équipes de soutien administratif...) : l'évaluation des enseignements et des formations trouve ainsi ses fondements dans une culture d'équipe partagée.

Quelques retours d'expérience sont ensuite rapportés par les représentants de deux composantes ayant institué un dispositif d'évaluation avant même la mise en place de l'EFEE à l'échelle d'AMU.

Mme van Heumen évoque ainsi le cas de Polytech', qui a dû fournir à la Commission des Titres d'Ingénieur des données issues d'une évaluation des enseignements par les usagers : la composante a toujours su assurer un taux de participation significatif grâce aux échanges nourris menés avec les répondants, en amont comme en aval de chaque campagne.

M. Rathelot décrit ensuite la situation de l'UFR de Pharmacie, qui a expérimenté plusieurs *modus operandi* en matière d'évaluation des enseignements. L'institution initiale d'un cadre contraignant les étudiants à répondre a



engendré des réponses peu fiables sur un plan qualitatif; à l'inverse, le retrait de toute contrainte a conduit à une baisse considérable du taux de réponse. Une réflexion est donc actuellement en cours en vue de fiabiliser les données collectées et d'en assurer l'exploitabilité: pour ce faire, il importe d'identifier des leviers propres à susciter l'adhésion des répondants potentiels. Pour ce qui est du circuit de traitement des données, M. Rathelot précise que le conseil d'UFR s'est prononcé en faveur d'une évaluation lancée au niveau de la composante, et donnant lieu à la compilation d'une synthèse adressée au Doyen, modérée, puis redirigée aux formations. M. Rathelot relève enfin une difficulté rencontrée pour l'évaluation des enseignements assurés par plusieurs intervenants.

En guise de conclusion à ces échanges, le VP Formation rappelle que la composition nominative de la commission de suivi EFEE sera actualisée lors de la CFVU du 3 mars 2016.

V VIE ETUDIANTE

1) Ajustements du règlement intérieur du FSDIE projets

Le VP Formation présente à la CFVU les propositions d'ajustements du règlement intérieur du FSDIE projets soumises au vote de ce jour (voir annexe).

Mme Delorge fournit quelques précisions quant à l'introduction de la date limite du 15 juillet de l'année N+1 pour la remise du rapport moral et financier exigé pour tout projet s'étant déroulé durant l'année N/N+1 (article 6). Elle rappelle que les bureaux des associations voient leurs membres fréquemment renouvelés : le bureau d'une association au titre d'une année N/N+1 peut ainsi être différent de sa composition nominative en N-1/N. Dans une telle configuration, il est malaisé pour les membres du bureau au titre de l'année N/N+1 de collecter des éléments de bilan relatifs aux projets s'étant déroulés lors de l'année universitaire précédente. C'est pourquoi il est souhaité que le bilan moral et financier soit remis au BVE au cours de l'année universitaire de déroulement du projet luimême. Le délai de remise du rapport est donc de trois mois au maximum, et ne peut en tout état de cause intervenir au-delà au 15 juillet : cette règle vaut notamment pour les projets dont la réalisation s'étend sur l'ensemble de l'année universitaire (manifestations mensuelles, journaux...). Elle s'appliquera également aux projets ponctuels réalisés peu de temps avant la fin de l'année universitaire.

M. Collomp rappelle l'obligation de restitution à AMU du matériel acquis avec la subvention dans le cadre de toute action soutenue par le FSDIE. Il note que la méconnaissance de cette obligation constitue un critère de refus à d'éventuelles demandes de financement ultérieures : il souhaiterait que cette mention figure dans l'article 5.3. Le VP Formation observe que l'article 7 indique expressément que le matériel acquis au moyen du FSDIE reste la propriété de l'université, ce qui engage *de facto* les porteurs de projets à veiller à la bonne restitution de ces biens à l'établissement.

Mme van Heumen relève l'opportunité de préciser que la composition de la commission comporte un BIATSS élu en CFVU (article 2). M. Valerio constate quant à lui que ladite commission contient quatre enseignants-chercheurs élus en CFVU : il serait souhaitable que cette option soit élargie aux statuts enseignants autres que les seuls enseignants-chercheurs.

Vote

Par 34 voix pour et 3 abstentions, la CFVU approuve les propositions de modifications apportées au règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du FSDIE (propositions d'ajustements mentionnées en rouge dans le document annexé au présent procès-verbal).

Ce vote est validé sous réserve des deux compléments suivants apportés à la déclinaison des membres de la commission exerçant une voix délibérative (article 2). Cette commission comprendra en effet :

- quatre enseignants-chercheurs ou enseignants élus en CFVU ;
- un BIATSS élu en CFVU.

2) Demande de subvention Vie Etudiante

Mme de Ponçins présente tout d'abord le cadre global fixé par la Région relativement aux appels à projets Vie Etudiante (voir annexe).

Le VP Formation décline brièvement les conclusions qui résultent de cette présentation.

La procédure de validation des projets avant soumission à la Région prévoit le visa d'une instance collégiale d'établissement, circuit qui n'est manifestement pas respecté à ce jour. Les projets devront donc désormais être systématiquement examinés en CFVU avant envoi au financeur.

Le VP Formation note ensuite que la Région attache une importance particulière à l'émergence de projets structurants, ce qui suppose une démarche de rationalisation préalable de l'établissement avant dépôt des dossiers. Si une communication interne à AMU est réalisée auprès des composantes relativement à de tels appels à projets, il est probable que le nombre de dossiers soumis augmente. Il sera alors nécessaire de réfléchir à des critères qui auront vocation à être communiqués aux porteurs de projets, et qui permettront à ceux-ci d'avoir connaissance des orientations stratégiques privilégiées par l'établissement, en amont des choix définitifs de financements retenus par la Région. Dans cette perspective, il est d'ailleurs possible que les projets soient soumis à la Région après avoir fait l'objet d'un classement par AMU.



Compte tenu de ces éléments, le rôle de l'établissement consisterait notamment à encourager le montage de projets susceptibles d'atteindre une cible étudiante la plus large possible. A cet égard, la mise en place de projets mutualisés entre plusieurs composantes pourrait être une piste de réflexion pertinente. Un pilotage plus coordonné préviendrait par ailleurs une éventuelle mise en concurrence entre les diverses initiatives développées au sein d'AMU.

Mme Bonnardel expose ensuite à la CFVU les conclusions de son expertise, relativement au projet *Rencontres de l'alternance à l'IAE Aix-Marseille*, projet pour lequel un financement de la Région est sollicité (voir rapport d'expertise en annexe) : Mme Bonnardel émet un avis favorable à cette demande.

Mme Bal estime pour sa part que le projet ici examiné cible un effectif étudiant trop restreint au regard de son coût global.

Vote

Par 34 voix pour et 3 abstentions, la CFVU émet un avis favorable à la demande de financement formulée auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, relativement au projet *Rencontres de l'alternance à l'IAE Aix-Marseille*, dans le cadre de l'appel à projets Vie Etudiante 2016.

VI VIE INSTITUTIONNELLE

1) <u>Désignation des membres enseignants-chercheurs et étudiants de la CFVU au sein des ateliers du Schéma Directeur de l'Offre de Formation</u>

- <u>Membres enseignants et enseignants-chercheurs</u>

Le VP Formation propose à la Commission Formation une répartition des membres enseignants et enseignantschercheurs élus en CFVU dans les différents ateliers du SDOF.

Vote

A l'unanimité, la Commission Formation approuve la désignation nominative des enseignants et enseignants-chercheurs élus en CFVU au sein des divers ateliers organisés dans le cadre du SDOF (voir annexe).

Dans le prolongement de ce vote, le VP Formation ajoute que Mme van Heumen participera en tant qu'invitée à l'atelier Formation Continue / Alternance, compte tenu de son expérience et son expertise relativement à cette thématique.

Membres usagers

M. Pedotti propose ensuite à la Commission Formation une répartition des membres usagers ayant vocation à participer aux ateliers du SDOF.

Vote

A l'unanimité, la Commission Formation approuve la désignation nominative des usagers ayant vocation à participer aux divers ateliers organisés dans le cadre du SDOF (voir annexe).

2) <u>Composition nominative des commissions FSDIE projets et social</u> <u>Votes relatifs à la commission FSDIE projets</u>

Confirmant la proposition du VP Formation, la CFVU approuve à l'unanimité la désignation nominative des membres ayant vocation à participer à la commission FSDIE pour projets étudiants. Ces désignations sont opérées à la faveur des trois votes ci-après :

- Membres enseignants et enseignants-chercheurs :
 - o Mme Fabbe-Costes
 - Mme Tardieu
 - o M. Ouerfelli
 - M. Valerio
- Membres usagers :
 - o Mme Bal
 - o Mme Henocque
 - o Mme Lecoyer
 - o M. Cardi
 - o M. Catallan
 - o M. Cecchini
 - o M. Grau
- Membre BIATSS :
 - o Mme Gori



Votes relatifs à la commission FSDIE social

La CFVU approuve à l'unanimité la désignation nominative des membres ayant vocation à participer à la commission pour l'aide sociale du FSDIE. Ces désignations sont opérées à la faveur des deux votes ci-après :

- <u>Membres enseignants et enseignants-chercheurs :</u>
 - o M. Collomp
- Membres usagers :
 - o Mme Henocque
 - o M. Le Mouël
 - o M. Mekdad

A titre informatif, le VP Formation ajoute que les compositions nominatives des commissions FSDIE projets et social ont vocation à être complétées par la désignation de membres issus du Conseil d'Administration et/ou de la Commission de la Recherche d'AMU.

Par ailleurs, et en écho à la remarque de M. Richter, le VP Formation indique que le Vice-président délégué à la Vie Etudiante sera prochainement identifié, ce qui conduira à une reprise plus fluide des activités de l'établissement en lien avec la vie étudiante : cela permettra notamment la prochaine tenue d'une commission FSDIE social.

3) <u>Désignation des membres de la CFVU appelés à siéger en conseil de gestion du SCASC</u>

Le Service Commun d'Action Sociale et Culturelle (SCASC) est doté d'un conseil de gestion qui comporte un membre élu en CFVU.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la désignation de Mme Discala-Pennec au sein du conseil de gestion du SCASC.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 18h17.

Thierry PAUL, Vice-président Formation





HCERES – agenda prévisionnel AMU

CFVU 11/02/16

Aix*Marseille université



Agenda prévisionnel (en 10 temps)

- 1. Visite HCERES sur site 12/02
- 2. Conférence des doyens et directeurs 23/02
- 3. Envoi cadrage et formulaires à l'attention des composantes 26/02
- 4. Commission Formation et VE 3/03
- 5. Réception des versions initiales des formulaires complétés 3/06
- 6. Fin des navettes 1/07
- 7. Conseils de composantes courant juillet
- 8. Approbation CFVU 15/09 et/ou CAC plénier
- 9. Approbation CA 27/09
- 10. Remontées sur l'application PELICAN 12/10



Quelques éléments (prévisionnels) de méthode

- Soutien apporté par la DEVE pour :
 - les statistiques extraites d'Apogée (ex : tableau des UE ; réussite des étudiants, ...) ; <u>livraison</u> : courant du mois de mars 2016 ;
 - les enquêtes sur le devenir des étudiants (flash sur l'IP<30 mois en Lp et M ; poursuite d'études après LG) ; <u>livraison</u> : courant du mois de mai 2016.
- Constitution d'un <u>comité de suivi et de relecture (CSR)</u> qui supervisera le processus



Missions du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)

CFVU 11 Février 2016



Sommaire

- Stratégie pour l'aide au pilotage
- Missions d'orientation
- Missions d'insertion
- Développer l'esprit d'entreprendre : Le pôle PEPITE PACA OUEST



Actions d'aide au pilotage : objectifs

- Définition du profil des usagers
 - Mieux connaître nos usagers (lycéens, étudiants, partenaires, enseignants)
 - Adapter les outils utilisés au profil
 - Déceler des profils types en fonction des campus et ou domaines de formation
- Définition des besoins des usagers
 - En terme d'orientation
 - En terme d'insertion
 - En terme d'entrepreneuriat



Actions d'aide au pilotage : Outils

- Questionnaire en ligne élaborée par le SUIO et rempli par les personnels d'accueil du service à chaque visite d'étudiants
- 8000 étudiants accueillis sur les antennes
- 47000 visites du site web
- 350000 pages vues



Résultats sur les motifs de visite

- 70% des demandes portent sur la poursuite d'études et/ou la réorientation
- 60% sur la recherche de stage, la connaissance des métiers et les débouchés professionnels

* Chaque étudiant peut venir pour une ou plusieurs questions



Missions d'orientation: objectifs

- Favoriser le continuum entre le BAC-3 et le BAC +3
- Orienter les étudiants notamment de licence sur leur parcours d'étude et leur projet professionnel
- Travailler avec les étudiants décrocheurs et/ou qui souhaitent changer de projet (forum de réorientation, entretien individuel, dispositifs bac pro)
- Proposer des dispositifs d'accompagnement pour le parcours d'étude (CESURE)



Missions d'orientation (continuum Bac-3/Bac +3 en faveur des futurs étudiants)

- En première / les JFB : 4 600 lycéens reçus (bac S et ES en majorité), 47 lycées publics
- En terminale / Les JPO (2 500/3000 lycéens et leurs parents sur 12 sites), les
 Salons (25 manifestations et 14000 lycéens rencontrés),
- les JPLPO: 200 participants en moyenne



Missions d'orientation (en faveur des étudiants de Licence)

- **UE de pré-pro** : 1200 étudiants reçus chaque année
- Conférence à l'IUT sur les poursuites d'études
- Réorientation PACES :
- Atelier Rebondir Luminy : essentiellement L1 réorientation
- entretiens avec les Conseillères : 800



Missions d'orientation (en faveur des étudiants de Master)

- Salon des masters :
- Aide à la réorientation pour les M1
- Entretiens individualisés



Missions d'insertion : objectifs

- **Doter** chaque étudiant de compétences utiles à son insertion via divers dispositifs
- Proposer une offre de service harmonisée et de qualité sur chaque site
- Développer les réseaux professionnels favorables à l'insertion de nos étudiants
- Organiser tout événement favorisant la capacité à s'insérer
- Travailler avec les entreprises pour alimenter IPRO en offres de stage et en offres d'emploi



Missions d'insertion : Outils et Résultats

- Logiciels d'aide à l'élaboration du projet professionnel
- Le guide de la recherche de stage et d'emploi (DESU, CU, Partenaires)
- Gestion des propositions d'offres d'emplois, de stages (Plateforme IPRO)
- Développement des modules CV thèque (IPRO)
- Ateliers TRE (56 ateliers durant l'année)
- 2 diplômes : DESU AIPE en sortie de diplôme et CU Césure (valorisation de la poursuite d'études)
- Forums (emplois-stages et speed-meeting)

Missions d'insertion : Outils et Résultats

- Tables rondes, conférences métiers (17), petits déjeuners d'entreprise(7)
- Focus sur l'insertion des étudiants en situation de handicap : 5 événements dédiés, en collaboration avec Cap Gémini, Arpejeh, Agefiph, ST Micro Electronics, Gemalto
- Opération BOOSTER en collaboration avec l'Afep et copilotée avec Cap Gémini et Manpower
- **Développement des partenariats** avec les structures d'accompagnement à l'emploi et avec des entreprises spécifiques



Développer l'esprit d'entreprendre: Le Pole PEPITE PACA OUEST

- Décembre 2013 : lancement de l'appel à projet « PEPITE »
 Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat
- Mai 2014 : PEPITE PACA OUEST lauréat de l'appel à projet et labellisé nationalement (chef de file : AMU, partenaires : Sciences Po Aix, ECM, ENSAM, UAPV et Rectorat d'Aix-Marseille, soutenu par 20 structures d'aide à la création ainsi que de grosses entreprises, TPE et PME locales
- Décembre 2014 : Signature de la convention avec la CDC



Développer l'esprit d'entreprendre : Objectifs généraux

- Faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants à travers le développement de capacités entrepreneuriales et la connaissance du monde de l'entreprise
- Contribuer au dynamisme du tissu économique en favorisant par un accompagnement adapté l'émergence de création ou de reprise d'activité



Développer l'esprit d'entreprendre et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Objectifs pédagogiques

- ✓ Faire prendre conscience aux étudiants qu'ils sont acteurs de leur avenir en créant des richesses,
- ✓ Changer leur représentation de l'entrepreneuriat
- ✓ Leur ouvrir des perspectives personnelles et professionnelles
- √ Révéler leur leadership,
- ✓ Leur apprendre à relever des défis,
- ✓ Les initier au travail collaboratif d'un entrepreneur
- ✓ Leur apprendre le droit à l'erreur



Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Dispositifs

- Dispositifs « learning by doing » Challenges de création d'entreprise (36h Chrono, Prix PEPITE national, Forum MXL, Entrepreneuriales, Entrepreneur Un jour) (plusieurs dizaines de chefs d'entreprises, 20 structures d'aide à la création et 20 enseignants chercheurs impliqués)
- Unités d'enseignement et formations spécifiques: Création d'activité (licence, 50 étudiants), création d'entreprise (30 étudiants-entrepreneurs, 11 entreprises créées), Unité d'enseignement (créer en équipe) ESPE(125 étudiants)
- Participation aux conférences et forums (business angels, Académie de l'entrepreneuriat, Journées OPPE, Entrepreneuriat au féminin, le numérique pourquoi pas moi?)



Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Dispositifs

- PEPITE PACA OUEST est inséré dans le projet FRENCH TECH
- Mise en œuvre du Statut étudiantentrepreneur(septembre 2014, 90 dossiers déposés et 30 étudiants ayant obtenu le statut)
- Mise en œuvre du Diplôme étudiant entrepreneur (D2E)
- Tutorat
- Espaces de co working (IUTd'Aix, Couveuses)



Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Résultats

2 000 étudiants sensibilisés

 400 étudiants ayant participé à une action de sensibilisation à la création d'activité

• **150** suivent des enseignements et formations spécifiques

 Depuis 2014 30 étudiants bénéficient du statut d'étudiant entrepreneur



Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Résultats

- 40 tuteurs pédagogiques et 40 tuteurs professionnels pour les étudiants
- 20 structures d'accompagnement à la création d'entreprise partenaires
- 40 chefs d'entreprise mobilisés
- Programme de suivi spécifique du projet (20 projets suivis)
- Plus de 11 entreprises créées à ce jour (infinity space, panini box, smart cycle, Meetew, swap, Tieger, A tatons, logimap, ornikar, les pieds de ZOE, Wease, etc...)



Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Perspectives

- Amplification des actions partenariales au sein du PEPITE PACA
 OUEST
- Déploiement des actions de sensibilisation de formation et d'accompagnement au sein d'AMU
- Augmentation du nombre d'étudiants-entrepreneurs
- Développement d'actions innovantes en relation avec les lycées dans le cadre de l'obtention du PIA 'Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat » en collaboration avec le PEPITE PACA EST : PROJET PREPITE



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Note de synthèse QLIO

Le DUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation a ouvert en 2008 sur le site de Digne-Les-Bains.

a) Objectifs de la formation

Les étudiants de cette formation ont « vocation à occuper un emploi dans la production de biens et de services quel que soit le secteur d'activités. Ils réalisent des missions de planification, gestion des ressources, gestion des articles et management par la qualité sur l'ensemble des secteurs de l'entreprise : approvisionnement, stockage/magasinage, fabrication, distribution, démontage, recyclage. Ils sont capables d'assurer une ou plusieurs activités de pilotage des processus de production de biens et de services, dans le cadre de l'amélioration de la performance en termes de coût, qualité, délai afin de satisfaire aux exigences des clients internes ou externes. Ils mettent en œuvre des démarches de progrès ».¹ Ce DUT est formation secondaire nécessitant 1800 heures de cours sur deux ans.

b) Moyens alloués à la formation

La formation est hébergée par le département éponyme. Les moyens sont les suivants :

- Personnels affectés : le département s'appuie sur 1 enseignant-chercheur (MCF en 60 ème section), un enseignant du second degré (PRAG en génie mécanique), un personnel technique et un secrétariat.
- Financièrement, en coûts directs, le département reçoit un budget de 70 000 euros de masse salariale hors masse salariale état et un budget de fonctionnement de 9970 euros.
- Au niveau des ressources, l'équipe a réussi à développer quelques contrats de professionnalisation en deuxième année (6/7).
- Le site de Digne perçoit subvention du conseil département de 80K en fonctionnement et 50K de masse salariale (2 personnels). Cette somme et ces personnels sont affectés à la gestion du site au global et non uniquement au département QLIO.

c) La demande étudiante

La principale faiblesse du département réside dans la faible demande étudiante :

	2008-	2009-	2010-	2011-	2012-	2013-	2014-	2015-
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dossiers	58	69	80	66	68	70	101	103
reçus								
Vœux 1	6	8	10	2	6	11	17	13
Inscrits	13	16	11	15	13	21	18	27

¹ Programme pédagogique national, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/25/09/9/PPN QLIO 256099.pdf

Sachant que le DUT QLIO recrute tout type de baccalauréat (ES, S, STMG, STIDD), le nombre de candidature est faible et permet difficilement d'atteindre un taux de remplissage satisfaisant. Ces chiffres ont une incidence sur le taux de réussite des étudiants (en moyenne autour de 60 %, mais avec des années des creux à 35%), car certains candidats recrutés sont assez faibles. Face à ces difficultés, des cordées de la réussite ont été mises en place sur les deux dernières années, ce qui a accru les candidatures. Toutefois les résultats de ce dispositif restent limités et les chiffres demeurent trop faibles pour envisager d'ouvrir un deuxième groupe, qui permettrait d'atteindre une taille critique justifiant le redéploiement de postes vers ce département.

d) La demande des entreprises

Le taux d'emploi des étudiants et le niveau de salaire à bac +2 sont relativement élevés au niveau national. Au niveau local, le tissu économique dignois est moins favorable, la formation étant industrielle.

Le bilan de la situation et perspectives

La situation est donc compliquée car le département manque de moyens humains pour se développer, mais ces moyens ne peuvent être déployés du fait du faible nombre de candidatures. Les conséquences de ce sous-encadrement engendrent forcément des difficultés dans la bonne réalisation des tâches administratives et dans les conditions de travail des enseignants titulaires. Pour assurer les enseignements, il est donc nécessaire de recruter de nombreux vacataires. Mais dans les environs de Digne-les-Bains le nombre de spécialistes des métiers QLIO est très faible. La situation actuelle est donc intenable pour l'équipe sur place.

Quatre scenarii ont alors été envisagés: le maintien du département à Digne, le transfert à Salon, la transformation de la spécialité en LP à Digne ou Salon, et la fermeture simple de cette spécialité. Le conseil d'institut a décidé la fermeture temporaire de la première année pour l'année universitaire 2016-2017 et la constitution d'un groupe de travail pour évaluer chaque scénario. Ce groupe de travail doit rendre ses conclusions au conseil le 5 février 2015 en conseil d'institut. Une décision sera lors entérinée et remontée aux instances d'AMU. Un document complémentaire sera envoyé dès le 6 février à la DEVE pour expliquer la décision prise par le conseil d'institut.

Parallèlement, afin de satisfaire la demande des collectivités territoriales, le département Génie Biologique ouvrira un groupe de DUT supplémentaire, ce qui conduira à une croissance des effectifs du site de Digne (les groupes étant mieux remplis dans cette formation).



Document complémentaire au dossier QLIO (IUT): Décision du conseil d'institut

Le conseil d'institut s'est réuni le 5 février à 17h pour évaluer les scenarii étudiés par le groupe de travail. Durant 20 minutes, le groupe a présenté le bilan des stratégies envisagées (déménagement à Salon/maintien à Digne/fermeture de la spécialité). Puis le sujet a été débattu pendant près de 2 heures. Suite à ce débat, le conseil a voté sur la question « faut-il fermer cette spécialité ? ». A cette question, le conseil d'institut, s'est prononcé de la façon suivante :

18 oui pour la fermeture 10 non 2 blanc 1 nul

La deuxième question concernant la localisation n'a donc pas été posée.

A l'aune des éléments étudiés, le conseil d'institut propose donc la fermeture de la spécialité Qualité, Logistique Industrielle et Organisation en septembre 2017.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF EFEE* D'AMU

*Evaluation de la formation et des enseignements par les étudiants

CFVU - 11 février 2016

CHRISTOPHE ALAUX, CHARGÉ DE MISSION EFEE POUR AMU christophe.alaux@univ-amu.fr

SYLVIE DAVID, *DIRECTRICE DE L'OVE*sylvie.david@univ-amu.fr



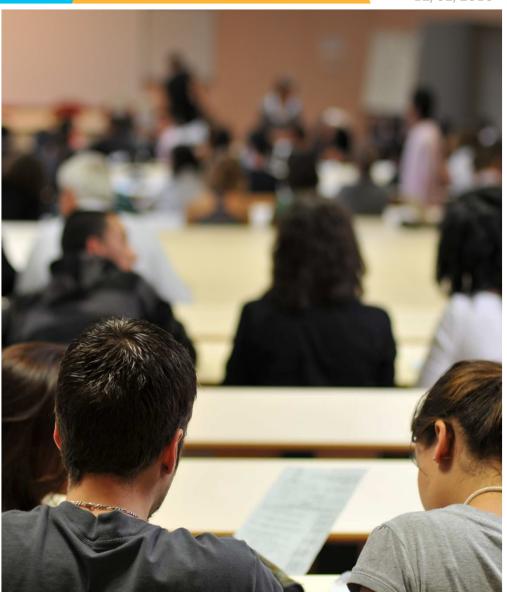


Plan de la présentation

- ✓ <u>Dispositif EFEE</u>

 <u>d'AMU</u>

 Philosophie et contexte du dispositif
- ✓ 2013 2015
 Bilan des deux premières années
 2013/14 et 2014/15
- ✓ 2015 2017 Renforcer le dispositif EFEE
- ✓ <u>Retour sur la</u>
 <u>campagne EFEE en</u>
 cours
- ✓ En synthèse



Crédit photo: univ-jfc.fr



1 - La philosophie de l'EFEE

- Un dispositif dédié à l'amélioration de la qualité des formations : intégration du point de vue des étudiants.
- Un dispositif d'appui au service des composantes, des formations et des enseignants
- Un dispositif concerté (CFVU, composantes, Groupes de travail, commissions de suivi) pour mieux ajuster l'évaluation aux spécificités de la formation
- 2 axes d'évaluation :
 - Evaluation des formations
 - Evaluation des enseignements



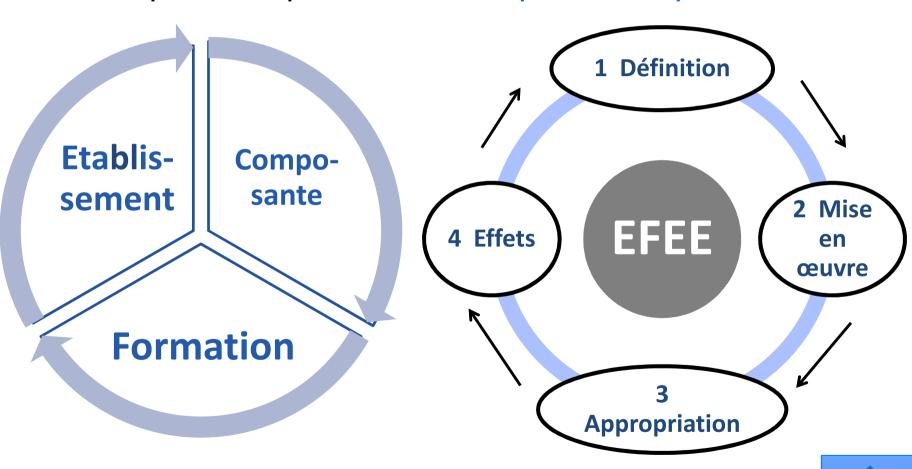
Un rappel du contexte

- Dispositif EFEE d'AMU conçu dans le cadre d'une large concertation :
 - GT mis en place par le CEVU en 2012/2013 pour définir les grands principes et l'organisation en matière d'évaluation de la formation et des enseignements (garanties et engagements)
 - → Deux textes : Guide de référence et un Guide opérationnel
 - → Votes du **CEVU** le 04/04/2013 et le 06/06/2013 et du **CA** le 25/06/2013
 - → Présentés en Conférence des doyens en septembre 2013 et en juin 2015
- Instances de pilotage du dispositif EFEE
 - <u>A l'échelle de l'établissement</u> :
 - → la Commission de suivi EFEE (élus CFVU étudiants, enseignants, Biatss, représentants des UFR)
 - A l'échelle de la composante :
 - → le Comité EFEE et la désignation d'un coordonnateur EFEE
 - A l'échelle de la mention :
 - l'équipe de mention et une coordination assurée par un correspondant évaluation (souvent le directeur des études)
- Deux services d'appui de la DEVE impliqués
 - Le Centre d'innovation pédagogique et évaluation (CIPE)
 - L'Observatoire de la vie étudiante (OVE)



Le dispositif EFEE d'AMU

Trois niveaux de concertation pour un processus en quatre étapes





Bilan 2013-2015 2013/2014 : une année expérimentale

- 7 composantes (ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FST, FSS, IMPGT)
- 30 mentions de Licences générales ont mis en œuvre une évaluation de leur formation et de leurs enseignements
- 1 tronc commun de questions évaluant la formation à l'échelle AMU
- 150 questionnaires d'évaluation (EF et EE) différents ont été établis à la demande des composantes et des enseignants
- 591 enseignants ont été très directement impliqués dans le dispositif
- 661 enseignements ont été évalués
- 1117 rapports de résultats individuels ont été adressés aux enseignants concernés
- 244 enquêtes d'évaluation ont été administrées
- 18 101 étudiants de Licence interrogés
- 34% de taux de réponses aux enquêtes (33,8% en SI et 34,3% en SP)



Bilan 2013-2015

2014/2015 : la montée en charge du dispositif

- 9 composantes engagées dans le dispositif EFEE (ALLSH, FDSP, FEG, FSS, FST, IMPGT, IUT, Maïeutique, Odontologie)
- Diversification des formations engagées dans le dispositif :
 - 2 Diplômes de santé, 3 Master (FI) et 5 Master (FC), Les 23 départements de l'IUT, Presque toutes les mentions de Licence auront conduit une évaluation
- Amplification du dispositif : 5 composantes ont conduit une évaluation à chaque semestre (certaines d'entre elles sur tous les enseignements)
- 168 questionnaires d'évaluation (EF et EE) différents ont été établis à la demande des composantes et des enseignants
- 1 690 enseignants impliqués dans l'EFEE depuis 2013/14
- 1 663 enseignements évalués
- 2 862 rapports de résultats individuels ont été adressés aux enseignants concernés
- 414 enquêtes administrées
- 21 331 étudiants interrogés
- 55% de taux de réponse en semestres impairs et 29% en semestres
- pairs





La valorisation des résultats EF

• Première étape :

- → Mise en place d'un GT avec membres de la CFVU en charge de proposer des modalités d'exploitation des résultats EF à l'échelle de la composante :
 - Trois séances de travail de janvier à juin 2015
 - Propositions validées au sein de la Commission de suivi EFEE et par les composantes
 - Elaboration par l'OVE de fiches de synthèse exploitant les résultats EF 2013/14 et 2014/15 :
 - → Exemple de la fiche de synthèse EF 2014/15 IMPGT

Deuxième étape :

- → Mise en place d'un groupe « Méthodologie »
 - Réflexion méthodologique pour une exploitation plus approfondie des données EF
 - Evolution du questionnaire EF
 - Eclairer les résultats EF en regard des attentes des étudiants (modèle tétraclasse®



Tétraclasse®: Catégories d'attente et contribution à la satisfaction globale

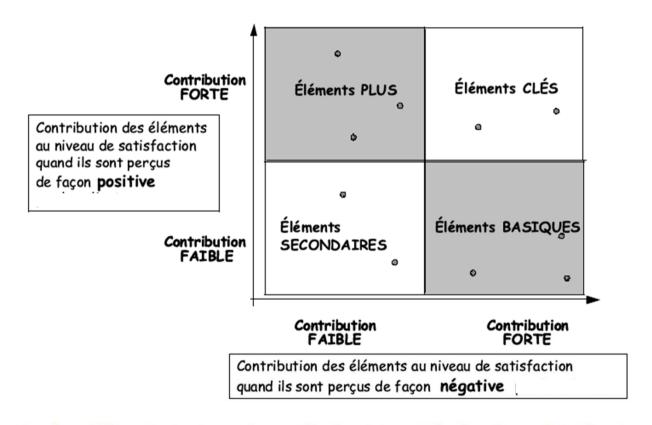


Figure 1. – Les différentes logiques de contribution à la satisfaction du modèle tétraclasse (adapté de Llosa, 1996)

Légende : les cases grisées correspondent aux logiques de contribution fluctuantes ;

les cases blanches correspondent aux logiques de contributions stables

Source: Sabadie, Prim-Allaz, Llosa, RAM, 2006; repris par Direction Générale à la Modernisation de l'Etat, 2010; adapté de Llosa, 1996



Faciliter l'appropriation des résultats EE

- Promouvoir l'aide à la pédagogie des enseignants:
 - A l'étude au sein du CIPE : une fiche d'accompagnement à la lecture des résultats EE
- Articuler l'axe « Formation des enseignants » et « Évaluation des enseignements »
- Renforcer l'utilisation des résultats au sein des différentes instances dédiées à l'amélioration de la qualité des formations : conseils de perfectionnement, etc.



Feuille de route EFEE 2015/16 - Votée en CFVU le 02/07/2015

Les diplômes cibles

- 1 Déployer **prioritairement** l'EFEE en Master 1 (préférentiellement) ou en Master 2
- 2 Maintenir un appui sur le niveau Licence dans les composantes
 - qui ont peu expérimenté le dispositif
 - ou qui souhaitent le consolider
 - ou qui souhaitent « panacher » Master et Licence
- 3 Poursuivre le déploiement du dispositif dans les filières de Santé et à l'IUT
- 4 Intégrer de **nouvelles** composantes

Le contexte de mise en œuvre

Maintien de la charge de travail de l'OVE

- 1 Formations : L'EFEE en Master doit s'équilibrer avec un réajustement de l'EFEE en Licence (semestres alternés selon les diplômes ciblés par exemple)
- **2 Enseignements** : même nombre d'UE évaluées



Le dispositif EFEE 2015/16 en quelques chiffres (estimation)

- 12 composantes impliquées dont 2 pour la première fois :
 - ALLSH, CFMI, EJCAM, EU3M, FDSP, FEG, FSS, IMPGT, IUT, Odontologie, Polytech, Sciences
- 15 400 étudiants seront interrogés, parmi eux 40% préparent un diplôme de niveau Master
- 400 enquêtes programmées actuellement en semestres impairs, pairs ou les deux dont la moitié dans un diplôme de niveau Master
- 120 nouveaux questionnaires générés (principalement pour l'EE) en semestres impairs
- 3 550 enseignements seront évalués (estimation issue de l'expression des besoins des composantes)
- 2 550 enseignants impliqués dans l'EFEE depuis 2013/14



La participation aux enquêtes EFEE en COURS (état au 01/02/2016)

Taux de participation aux enquêtes EFEE en cours par modalité de recueil - en % Taux moyen de Modalités de Soit en effectifs participation de répondants recueil en % 1 343 **Papier** 69,4 Salle 75,3 3 473 informatique **E-mailing** 22,3 1 397 **Ensemble** 48,5 6213

Actuellement:

- La moitié des étudiants interrogés le sont dans le cadre d'un recueil présentiel (51%)
- Les répondants issus d'un recueil présentiel représentent 77% des répondants à une enquête en cours





En synthèse : Le cycle d'amélioration continue de l'EFEE

Planification en amont des enquêtes

Diffusion des résultats

Augmentation des taux de réponse

Accompagnement des enseignants dans la lecture des résultats

Rapports de synthèse adaptés aux composantes





AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA

COMMISSION POUR PROJETS ÉTUDIANTS

DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Article 1er - Principes

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (ci-après le « FSDIE ») sert en priorité au financement des projets étudiants sur et hors des campus. Il est notamment alimenté par une partie des droits d'inscription payés par les étudiants, dans le respect de la réglementation.

Le FSDIE est géré par l'université en concertation avec les élus étudiants et les associations étudiantes à travers la *Commission pour projets étudiants* (ci-après la « Commission »).

Le FSDIE concerne l'ensemble des composantes de l'université à l'exception des établissements publics à caractère administratif rattachés par convention.

Article 2 - Composition de la Commission

La Commission est composée de membres avec voix délibérative et d'invités avec voix consultative.

Sont membres avec voix délibérative :

- Le Vice-président délégué à la vie étudiante,
- Le Vice-président étudiant,
- Le chargé de mission « sport »,
- Le chargé de mission « culture »,
- 4 enseignants-chercheurs élus à la CFVU,
- Le responsable du Pôle de la vie étudiante ou son représentant,
- Le Directeur du CROUS ou son représentant,
- 2 élus étudiants du CA,
- 1 élu étudiant de la CR,
- 7 élus étudiants de la CFVU,
- 1 BIATSS.

La Commission peut inviter – ou consulter préalablement par l'intermédiaire du Pôle de la vie étudiante – des personnalités pouvant éclairer ses membres sur certains projets de par leurs statuts, leurs missions ou qualités.

Conformément aux principes de l'article 1^{er} , les élus ou représentants des établissements publics à caractère administratif rattachés par convention ne peuvent être membres de la Commission.

Le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, le chargé de mission handicap et le directeur du SIUMPPS (Service inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) sont invités à titre permanent.

Article 3 - Rôle et fonctionnement de la Commission

3.1 - Modalités de réunion

La Commission est présidée par le Vice-président délégué à la vie étudiante (VP VE) et le Vice-président étudiant (VPE).

La Commission se réunit au moins quatre fois dans l'année. Dans la mesure du possible, les réunions ont lieu alternativement à Aix-en-Provence et à Marseille.

Le Vice-président déléqué à la vie étudiante convoque les membres de la Commission.

Le Pôle de la vie étudiante convoque les porteurs de projets au plus tard une semaine avant la date de la Commission.

3.2 - Avis de la Commission

La Commission a un rôle consultatif et, après audition des porteurs de projet, donne son avis sur l'octroi et le montant d'une subvention sur le FSDIE.

Les conclusions de la Commission sont transmises pour approbation à la CFVU par le VP VE et VPE.

La Commission, après avoir été informée par le VP VE et le VPE, donne également son avis sur toute autre utilisation du FSDIE.

Article 4 - Procédure de dépôt des demandes

La demande de subvention sur le FSDIE doit être établie de manière dactylographiée, en utilisant le formulaire fourni par le Pôle de la vie étudiante et téléchargeable sur le site Internet de l'université.

Avant le dépôt, tout dossier doit obligatoirement faire l'objet d'un échange entre le porteur de projet et le Bureau de la vie étudiante de campus.

Le dossier doit être envoyé par voie électronique au moins 10 jours avant la date de la Commission, et une copie papier du dossier doit être déposée dans les mêmes délais au Bureau de la vie étudiante de campus. A défaut, le dossier ne pourra en aucun cas être étudié par la Commission.

L'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'examen du dossier, tel que précisé dans le dossier, doit être joint lors du dépôt du dossier. Un accusé de réception sera fourni au porteur du projet, par voie électronique.

Article 5 - Critères d'examen des demandes

Les projets ont pour objectif le développement d'une initiative étudiante à caractère bénévole, notamment dans un ou plusieurs de ces domaines : culturel, sportif, social, de la santé et du handicap, éducatif, citoyen, environnemental ou humanitaire. Ils peuvent également concerner la formation des étudiants dans les divers domaines de la représentation étudiante et de la vie associative.

5.1 - Critères de recevabilité

Tout projet doit être présenté par un(e) étudiant(e) régulièrement inscrit(e) à l'Université d'Aix-Marseille, ou par une association étudiante légalement déclarée et signataire de la Charte des associations étudiantes de l'Université.

Conformément à la Charte des associations, une association étudiante est une association dont le Président et le Trésorier peuvent justifier du statut d'étudiant de l'Université d'Aix-Marseille, et dont les activités sont tournées vers les étudiants et la vie étudiante.

Préalablement à l'examen en commission, le projet doit avoir obtenu l'avis favorable du doyen ou du directeur de composante responsable du site sur lequel la manifestation est prévue.

5.2 - Critères prioritaires

La Commission étudiera en priorité les projets qui :

- contribuent à l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'université,
- contribuent à l'animation des campus et au développement de la vie sociale et culturelle étudiante conformément à l'article 5 du présent règlement,
- comprennent des sources de financement diversifiées,
- touchent le plus grand nombre d'étudiants.

Les projets devront viser, autant que possible, la gratuité pour les étudiants et devront respecter une démarche éco-responsable (support papier issu de forêts durablement gérées par exemple).

Si la demande n'est pas portée par une association étudiante légalement déclarée, une attention particulière sera portée à la dimension collective du projet.

5.3 - Critères de refus

La Commission ne pourra en aucun cas étudier la demande dans les cas suivants :

- la date de la manifestation est antérieure à la date de la Commission,
- le projet est pris en compte dans des travaux d'enseignement ou de recherche faisant l'objet d'une évaluation pédagogique, d'une bonification ou ouvrant droit à des crédits ECTS,
- le projet prévoit la rémunération d'enseignants ou de personnels de l'université, à l'exception faite du personnel d'astreinte technique ou logistique,
- le projet a un caractère prosélyte (religieux ou politique) ou incitant à la haine,
- le projet porte sur le financement du fonctionnement des associations étudiantes,
- la demande porte uniquement sur le financement d'un séjour d'études, d'un voyage, d'une soirée ou de galas organisés en dehors du contexte universitaire,
- le porteur de projet n'a pas rendu le bilan moral et financier d'une précédente action ou n'a pas restitué les fonds d'une précédente action demandée au titre des articles 6 et 7,
- la demande concerne l'équipement d'associations étudiantes non hébergées à l'Université.

Dans le cas où le projet présenté rétribue uniquement un intervenant, cette rétribution ne pourra être supérieure au « taux horaire travaux dirigés » ou exceptionnellement au « taux horaire cours magistraux ».

Un même projet ne pourra être présenté qu'à une seule session de la Commission dans la même année universitaire. Toutefois, la Commission pourra, dans certains cas, suggérer aux porteurs du dossier certaines améliorations et décidera de surseoir à statuer. Le dossier sera alors examiné à l'occasion de la Commission qui suivra le premier examen.

Article 6 - Obligations liées au financement des projets

Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent à :

- la réalisation d'un projet conforme à la présentation qui en a été faite devant la Commission,
- faire apparaître le logo de l'Université avec la mention du FSDIE sur l'ensemble de leurs supports de communication,
- faire parvenir au Bureau de la vie étudiante de campus, pour validation, le bon à tirer (B.A.T.) de tous les supports de communication,
- faire parvenir une invitation au Bureau de la vie étudiante de campus,
- prévenir le Bureau de la vie étudiante de campus de toute modification du projet, notamment en matière financière,
- faire parvenir au Bureau de la vie étudiante un rapport moral et financier dans un délai de trois mois maximum suivant la réalisation de la manifestation. En tout état de cause, la remise de ce rapport ne saurait intervenir au-delà du 15 juillet de l'année civile N+1, pour tout projet s'étant déroulé durant l'année universitaire N/N+1.

À défaut, l'université procédera à l'annulation du bon de commande correspondant au versement du solde de la subvention à échéance de ce délai et pourra exiger le remboursement total ou partiel de la subvention.

Article 7 - Modalités financières

- Dans le cadre du financement de projets portés par les associations :
- 1. Lorsque la somme attribuée à l'association par la commission FSDIE est supérieure à 600€, la subvention est versée en deux fois :
 - 75 % de la subvention après l'approbation de la CFVU,
 - 25 % de la subvention après la réalisation du projet et réception, par le Bureau de la vie étudiante, du rapport moral et financier dans les délais précisés par l'article 6.
- 2. Lorsque la somme attribuée à l'association est inférieure ou égale à 600€ la subvention est versée en une seule fois après approbation par la CFVU.

- Dans le cadre du financement de projets individuels :

Le versement de la somme attribuée par la commission s'effectuera en deux fois :

- 75 % de la subvention après l'approbation de la CFVU,
- 25 % de la subvention après la réalisation du projet et réception, par le Bureau de la vie étudiante, du rapport moral et financier dans les délais précisés par l'article 6.

Le matériel acquis avec la subvention reste la propriété de l'université, à des fins de mutualisation.

En cas de reliquat, il pourra être décidé du remboursement de tout ou partie de la subvention, ou d'une réaffectation à un autre projet présenté par le même porteur.

Le Pôle de la vie étudiante présente à la CFVU, au moins une fois par an, un bilan des projets financés sur le FSDIE.

APPELS A PROJET VIE ÉTUDIANTE

RÉGION PACA

(ORGANISMES PUBLICS)

2016

CFVU – 11 février 2016

Aix*Marseille université



LES 4 THEMATIQUES POSSIBLES

- 1) <u>La santé</u>: actions de prévention et d'information auprès des étudiants sur les addictions, risques sexuels, détresse psychologique,...
- 2) <u>L'accueil des étudiants internationaux</u>: mise en place de guichets d'accueil, de manifestations pour faciliter l'intégration,...
- 3) <u>L'insertion professionnelle</u>: manifestions permettant une mise en contact des étudiants et des milieux professionnels, les actions favorisant l'entreprenariat étudiant, ...
- 4) <u>Le logement</u>: initiatives destinées à favoriser l'accès au logement étudiant.



LES CRITERES DE SELECTION

1) Sont privilégiés:

- les projets touchant un maximum d'étudiants
- le caractère inter-établissement ou inter-campus de l'opération

2) Ne sont pas éligibles :

- les demandes de subventions relatives à des actions de formation
- Les demandes de subvention relatives à la promotion de filières et organisation de galas
- les demandes de subventions relatives à des voyages

3) Nature des dépenses :

- de fonctionnement : liées à la réalisation de l'opération
- l'intervention de la Région est plafonnée à 50% du montant des dépenses éligibles engagées par l'organisme



PROCEDURE ET CALENDRIER

- 1) Les projets doivent être soumis préalablement au vote de la CFVU
- 2) La date limite de dépôt des dossiers à la Région dépend de la date à laquelle se déroule le projet :
- 1) projets débutant entre janvier et mars, date limite 14/12/2015
- 2) projets débutant entre avril et juin, date limite 7/03/2016
- 3) Projets débutant entre juillet et décembre, date limite 15/06/2016



QUELQUES PROJETS DEPOSES PAR AMU en 2014-15

Source: Région

- 1) Entreprenariat étudiant (SUIO): 40 000€
- 2) « Doctoriales en Provence » (Collège doctoral AMU): 12 000 €
- 3) Forum emploi/stage (SUIO):10 000€
- 4) Accueil étudiants internationaux (DRI): 8 000€
- 5) Journées Sante et bien-être (DEVE):4 000€
- 6) Forum de l'alternance (IAE):3 600 €
- 7) Autre: conférences et évènements

TOTAL AMU: 84 000€







Madame Idoya de Poncins

Directrice de la DEVE

Aix Marseille Université

Puyricard, le 25/01/2016

Madame,

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'aide financière déposé par l'IAE auprès du Conseil Régional pour l'organisation des « Rencontres alternance ». Il sera nécessaire qu'il soit examiné en CEVU et inscrit à l'ordre du jour du CA.

Vous en remerciant par avance,

Virginie de BARNIER







Monsieur Christian ESTROSI Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Hôtel de Région 27 place Jules Guesde 13481 Marseille cedex 20

Puyricard le 25 Janvier 2016

Objet : demande de subvention Appel à projet Organismes publics 2016

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du dossier de demande d'aide financière déposé par l'IAE AIX MARSEILLE/ Aix-Marseille Université.

Notre structure sollicite une aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de **3600** € pour la réalisation de l'opération suivante :

- Rencontres Alternance à l'IAE AIX (30 Juin 2016)

Espérant que le dossier ci-joint vous apporte toutes les informations nécessaires à l'étude de notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président

Yvon BERLAND

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale

APPEL A PROJETS VIE ETUDIANTE – ANNEE 2016 ORGANISMES PUBLICS

Retour au service vie étudiante et mobilité internationale

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie étudiante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un accompagnement spécifique aux organismes publics contribuant par leurs actions à une amélioration significative des conditions de vie étudiante.

Ainsi, afin de pouvoir bénéficier d'un soutien, les projets présentés doivent obligatoirement s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- <u>la santé</u>: les actions de prévention et d'information auprès des jeunes sur la consommation de substances toxiques et la prévention des addictions (alcool, drogue, médicaments...) et sur la détresse psychologique, la prévention des risques sexuels (utilisation du préservatif, contraception...), la prévention des troubles du comportement alimentaire...
- <u>Cl'accueil des étudiants internationaux</u>: la mise en place de guichets d'accueil et de structures centralisant les offres de services, toute manifestation destinée à faciliter l'intégration des étudiants étrangers sur les campus ou sur le territoire régional...
- <u>L'insertion professionnelle</u>: les manifestations permettant une mise en contact des étudiants et des milieux professionnels, les actions favorisant l'entrepreneuriat étudiant...
- **<u>Ole logement</u>**: les initiatives destinées à favoriser l'accès au logement pour les étudiants.

Les demandes reçues relèvent d'un fonctionnement spécifique lié à l'organisation du projet. Le fonctionnement annuel des organismes n'est pas aidé dans ce cadre.

1. Critères de sélection

Ces critères sont cumulatifs.

- L'opération doit avoir lieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- l'organisme doit avoir son siège social domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le public visé doit être un public étudiant inscrit dans les établissements d'enseignement supérieur de la région. Une attention particulière est portée aux projets touchant un maximum d'étudiants ;
- le caractère inter-établissement ou inter-campus de l'opération ou de l'équipement est privilégié ;
- dans l'hypothèse de projets ayant déjà fait l'objet d'un soutien de la Région au cours de l'année précédant la demande, la priorité est donnée aux actions innovantes. En cas de renouvellement de projet, un bilan moral et financier des actions précédentes doit obligatoirement être fourni et signé par le responsable de l'organisme ;
- le même projet émanant de porteurs différents ne pourra faire l'objet de plusieurs subventions au cours de la même année ;

<u>à titre exceptionnel</u>, tout projet de grande envergure et s'intéressant à la mobilité internationale des étudiants pourra être soutenu par la Région.

Ne sont pas éligibles :

- les demandes de subvention relatives à la promotion de filières (promotion de l'offre de formation de l'organisme) ou à l'organisation de galas et soirées étudiantes;
- les demandes de subvention relatives à des voyages;
- les demandes de subvention relatives à des actions de formation et à vocation pédagogique.

2. Nature de l'aide régionale

Sont éligibles les dépenses :

- de fonctionnement : liées à la réalisation de l'opération
- l'intervention de la Région est plafonnée à 50% du montant des dépenses éligibles engagées par l'organisme.

3. Obligations du bénéficiaire de l'aide régionale

Le bénéficiaire s'engage à faire état du concours de la Région pour l'opération subventionnée sur tout document destiné au public (affiche, dépliant, programme, site internet...); le logo à afficher est disponible sur le site internet www.regionpaca.fr.

Le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan complet (moral et financier) de l'opération <u>au</u> maximum dans les six mois suivant sa réalisation.

4. <u>Instruction et remise des dossiers</u>

Pour plus de sûreté et afin d'éviter toute perte, il est recommandé à l'envoi de votre dossier, d'adresser également un e mail à l'adresse suivante : <u>vvalenti@regionpaca.fr</u> afin d'avertir de votre demande. (Inutile d'envoyer les pièces du dossier mais <u>seulement la dénomination de votre organisme et l'intitulé du projet).</u>

Les dossiers complets, reçus dans les délais et sous la forme préconisée sont présentés, **pour information**, au Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante.

Le Comité de sélection accompagnement de la vie étudiant est composé des vice présidents étudiants des universités de la région, du vice-président étudiant du CROUS d'Aix-Marseille et de celui du CROUS de Nice-Toulon, des vice-présidents CEVU des universités de la région, des directeurs respectifs des CROUS d'Aix-Marseille et de Nice-Toulon, de représentants des deux Rectorats d'académies et de Conseillers régionaux siégeant dans les diverses commissions thématiques liées aux domaines d'interventions prioritaires en matière de vie étudiante.

Ce comité se réunit au minimum trois fois par an.

5. Calendrier

Le calendrier est fixé en fonction de la (ou des) dates à laquelle (ou auxquelles) se déroule le projet, à savoir :

- Pour les <u>projets débutant entre janvier et mars,</u> la date limite d'envoi est fixée au 14 décembre 2015.
- Pour les projets débutant entre avril et juin, la date limite d'envoi est fixée au 7 mars 2016.
- Pour les <u>projets débutant entre juillet et décembre</u>, la date limite d'envoi est fixée au 15 juin 2016.

Les dossiers hors critères ou incomplets à la date limite ne seront pas recevables. Tout dossier refusé ne pourra être représenté

Formulaire de demande de subvention Organismes publics

Date de réception :

N° d'enregistrement du dossier (Réservé au Service) :

Titre du projet :

Rencontres de l'alternance à l'IAE Aix-Marseille

Nom de l'organisme demandeur : Aix Marseille Université

Institut d'Administration des Entreprises

Représenté par : Yvon BERLAND – Président

Virginie de Barnier - Directeur IAE

coordonnées : IAE Aix Marseille

Chemin de la Quille, Puyricard

CS 30063

13089 Aix en Provence Cedex 2

Nom et fonction du responsable du projet : Delphine DUMAS

téléphone: 04 42 28 08 15

e-mail: delphine.dumas@iae-aix.com

Description succincte du projet (nature et objectifs) :

(Joindre une note détaillée de 2 à 5 pages)

L'IAE Aix-Marseille souhaite développer l'alternance et l'apprentissage. L'IAE Aix-Marseille organisera donc le 30 Juin 2016 les « Rencontres de l'Alternance » suite au succès du 2ème forum alternance qui a eu lieu le 2 Juillet 2015. Les étudiants de l'IAE admis en MSc 2 ainsi que les étudiants admis au 28/06/2016 à l'IAE Aix-Marseille pour l'année universitaire 2016/2017 auront l'occasion de rencontrer les recruteurs des entreprises partenaires de l'IAE afin d'envisager leur master 1ère ou 2ème année en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Pour information, 194 contrats d'alternance ont été signés en 2014/2015 et 215 contrats d'alternance ont été signés en 2015/2016, soit une nette augmentation.

Date et lieu de l'opération : 30 Juin 2016 IAE Clos Guiot Puyricard CS 30063 13089 Aix en Provence Cedex 2

Public visé (nature et nombre) :

Les étudiants en Master 1 et 2 admis à l'IAE pour l'année universitaire 2016/2017 en recherche d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat professionnel)

Nature de la communication envisagée :

Communication aux étudiants :

site web, e-mail, newsletter, journées portes ouvertes. Note dans le dossier de candidature, invitation dans le courrier d'admission

١.		
12	ITE	7

Signature de la personne habilitée à engager l'organisme :

Coût total de l'opération :	Montant demandé à la Région :				
7550 €	3600 €				

Plan de financement prévisionnel

Dépe	nses	Recettes				
Nature	Montant	Nature	Montant			
Petit déjeuner+ boissons de rafraichissement pour 250 personnes	750	IAE CFA	3450 500			
Déjeuner	1250	Conseil Régional	3600			
Communication (badges, affiches, signalétique)	1500					
Intervention webmaster	1450		-			
Secrétariat et gestion	2600					
Total des dépenses*	7550	Total des recettes	7550			

Cachet de l'organisme demandeur (université, école...)

Le montant des dépenses et des recettes doit être identique. Toutes les recettes sollicitées doivent apparaître.

Modèle de lettre de demande de subvention :

M. Christian ESTROSI
Président de la
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Objet : demande de subvention

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du dossier de demande d'aide financière déposée par Aix Marseille Université- IAE

Notre structure sollicite une aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 3600 € pour la réalisation de l'opération suivante :

- Rencontres de l'alternance, le 30 Juin 2016

Espérant que le dossier ci-joint vous apporte toutes les informations nécessaires à l'étude de notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Puyricard, le

Nom et fonction du signataire

Signature

Pièces à joindre à tout dossier de demande de subvention :

En complément de la lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et signée de la personne habilitée à engager l'organisme, du budget prévisionnel de l'opération à subventionner et du descriptif détaillé de cette opération, il convient de joindre <u>impérativement</u> à votre dossier :

- Un Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- La délibération du Conseil d'administration ou de l'organe délibérant signée par la personne habilitée à engager l'organisme et faisant apparaître la dénomination du projet, la collectivité ainsi que le montant sollicité.

 Cette délibération doit obligatoirement être antérieure à la date de réalisation du projet.

Le dossier complet doit être adressé à :

M. le Président
Région Provence Alpes Côte d'Azur
Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
27 Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Pour tous renseignements:

Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale

Téléphone: 04 91 57 54 44 Fax: 04 91 57 51 79 E-mail: <u>dwattrelot@regionpaca.fr</u>

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale

APPEL A PROJETS VIE ETUDIANTE – ANNEE 2016 ASSOCIATIONS

Retour au service Vie Etudiante et Mobilité Internationale

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie étudiante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un accompagnement spécifique aux associations contribuant par leurs actions à une amélioration significative des conditions de vie étudiante.

Ainsi, afin de pouvoir bénéficier d'un soutien, les projets présentés devront obligatoirement s'inscrire dans les thématiques suivantes :

Pour les <u>associations non étudiantes</u>:

- la santé,
- l'insertion professionnelle,
- l'accueil des étudiants internationaux,
- le logement,

Pour les <u>associations étudiantes</u>, c'est-à-dire celles dont le conseil d'administration ou le bureau est composé au moins pour moitié d'étudiants:

- la santé,
- l'insertion professionnelle,
- l'accueil des étudiants internationaux,
- le logement
- la citoyenneté,
- la culture,
- le sport,

La Région souhaite encourager plus particulièrement les opérations relevant des thématiques suivantes :

- **pour la santé** : les actions de prévention et d'information auprès des jeunes sur la consommation de substances toxiques et la prévention des addictions (alcool, drogue, médicaments...) et sur la détresse psychologique, la prévention des risque sexuels (utilisation du préservatif, contraception, etc.), la prévention des troubles du comportement alimentaire....
- pour l'insertion professionnelle : les manifestations permettant une mise en contact des étudiants et des milieux professionnels, les actions visant à favoriser l'entrepreneuriat étudiant...
- pour l'accueil des étudiants internationaux : la mise en place de guichets d'accueil et de structures centralisant les offres de services, toute manifestation destinée à faciliter l'intégration des étudiants internationaux sur les campus ou sur le territoire régional...
- pour le logement : les initiatives destinées à favoriser l'accès au logement pour les étudiants.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- pour la culture et le sport : les projets favorisant le développement de pratiques culturelles, artistiques et sportives des étudiants...
- pour la citoyenneté: les actions visant à réduire toute forme de discrimination à l'encontre des différentes minorités ainsi que les actions encourageant les initiatives citoyennes (solidarité...)

1. Critères de sélection

Ces critères sont cumulatifs.

- L'opération doit avoir lieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- L'organisme doit avoir son siège social domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou être l'établissement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un organisme domicilié dans une autre région française;
- Le public visé doit être un public étudiant inscrit dans les établissements d'enseignement supérieur régionaux. Une attention particulière sera portée aux projets touchant un maximum d'étudiants :
- Le caractère inter-établissements ou inter-campus de l'opération est privilégié ;
- Dans l'hypothèse de projets ayant déjà fait l'objet d'un soutien de la Région au cours de l'année précédant la demande, la priorité est donnée aux actions innovantes. En cas de

renouvellement de projet ou pour une association ayant déjà reçu une subvention de la Région, un bilan moral et financier des opérations précédentes doit obligatoirement être fourni.

- Un même projet émanant de porteurs différents ne peut faire l'objet de plusieurs subventions au cours de la même année ;
- Tout projet se déroulant sur le campus d'une université ou dans l'enceinte d'un établissement d'enseigne ment supérieur, doit avoir reçu préalablement un avis écrit, soit du Président de l'Université, soit du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU), soit du service concerné par le projet, soit du Directeur de l'établissement,
- Sont privilégiés, les projets faisant apparaître des demandes de financements auprès de plusieurs entités publiques,

Ne sont pas éligibles :

- toutes demandes dont le contenu est éloigné de l'objet de l'association.
- les demandes de subvention relatives à la promotion de filières ou à l'organisation de galas et soirées étudiantes ;
- les demandes de subvention concernant les voyages;
- les demandes de subvention relatives à des actions de formation et à vocation pédagogique.

2. Nature de l'aide régionale

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation de l'opération

L'intervention de la Région est plafonnée à 80 % du montant des dépenses éligibles engagées par l'association. Dans l'hypothèse où plusieurs entités publiques seraient sollicitées, le total des fonds publics ne doit pas excéder cette même proportion.

3. Obligations du bénéficiaire de l'aide régionale

Le bénéficiaire s'engage à faire état du concours de la Région pour l'opération subventionnée sur tout document destiné au public (affiche, dépliant, programme, site internet...).Le logo à afficher est disponible sur le site www.regionpaca.fr.

Le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan complet (moral et financier) de l'opération <u>au maximum dans les six mois</u> suivant sa réalisation. (Le délai court à compter de la date de fin du projet).

4. Instruction et remise des dossiers

4.1Envoi des dossiers

Les dossiers doivent être envoyés complets, dans les délais, soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) et sous la forme préconisée (dossier type de demande de subvention à télécharger

sur le site <u>www.regionpaca.fr</u>), soit en ligne en vous connectant sur le site de la Région <u>www.regionpaca.fr</u>, rubrique « subventions associations ».

<u>Attention</u>: pour toutes les demandes supérieures ou égales à 5000 euros et/ ou pour toute nouvelle association répondant pour la première fois à cet appel à projets, le dossier doit faire l'objet d'une présentation lors d'un entretien téléphonique ou présentiel avec la chargée de mission vie étudiante dont les coordonnées figurent au bas du présent appel à projets.

Pour plus de sûreté et afin d'éviter toute perte, il est recommandé à l'envoi de votre dossier, d'adresser également un e mail à l'adresse suivante : <u>vvalenti@regionpaca.fr</u> afin d'avertir de votre demande. (Il est inutile d'envoyer les pièces du dossier mais <u>seulement la dénomination de votre association et l'intitulé du projet</u>).

4.2Examen des dossiers

Les dossiers sont présentés, pour avis, au Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante qui est composé des vice-présidents étudiants des universités de la région, du vice-président étudiant du CROUS d'Aix-Marseille et de celui du CROUS de Nice-Toulon, des vice-présidents CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) des universités de la région, des Directeurs respectifs des CROUS d'Aix-Marseille et de Nice-Toulon, de représentants des deux Rectorats d'académies présents sur le territoire régional et de Conseillers régionaux siégeant dans les diverses commissions thématiques liées aux domaines d'intervention prioritaire en matière de vie étudiante.

Ce comité se réunit trois fois dans l'année.

5. Calendrier

Le calendrier est fixé en fonction de la (ou des) dates à laquelle (ou auxquelles) se déroule le projet, à savoir :

- pour les <u>projets débutant entre janvier et mars</u>, la date limite d'envoi est fixée au 14 décembre 2015.
- Pour les projets débutant entre avril et juin, la date limite d'envoi est fixée au 7 mars 2016.
- Pour les <u>projets débutant entre juillet et décembre</u>, la date limite d'envoi est fixée au 15 juin 2016.

Les dossiers hors critères ou incomplets à la date limite ne sont pas recevables. Tout dossier refusé ne peut être représenté.

Pour tous renseignements: Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
Tel: 04 91 57 54 44- e-mail: dwattrelot@regionpaca.fr



Les rencontres « Alternance » à l'IAE Aix-Marseille 2016

L'IAE Aix-Marseille souhaite développer l'alternance et l'apprentissage dans ses formations. Pour nos étudiants, l'apprentissage est à la fois un moyen de professionnalisation, un financement plus confortable des années d'études, mais aussi l'acquisition d'une première expérience ouvrant souvent les portes à un recrutement en CDI.

Après consultation des étudiants et entreprises, nous observons qu'un véritable besoin de rencontre émerge en amont de la rentrée universitaire. La période de la rentrée universitaire est extrêmement chargée, à la fois pour les étudiants et pour les entreprises. La signature des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation se fait dans la plupart des entreprises avant l'été; l'IAE a à cœur d'accompagner ses étudiants pour ces démarches, en leur fournissant le conseil, le réseau et la structure appropriée pour se présenter à leurs futurs employeurs.

L'IAE Aix-Marseille organisera donc le **30 Juin 2016** pour la troisième fois des « Rencontres de l'Alternance ». Les étudiants admis au 28 Juin 2016 à l'IAE Aix-Marseille ainsi que les étudiants entrant en master 2 pour l'année universitaire 2016-2017 auront l'occasion de rencontrer les recruteurs des entreprises partenaires de l'IAE afin d'envisager leur Master première année ou deuxième année avec un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

Les entreprises présentes seront sélectionnées en fonction du nombre et de l'adéquation de leurs offres aux attentes des étudiants intégrant l'IAE Aix, pour cette deuxième édition des « Rencontres de l'alternance ». Les

représentants des entreprises recevront les étudiants en entretien individuel de pré-recrutement.

L'IAE Aix s'engage par ailleurs à présenter un CV book des étudiants aux entreprises participant aux « Rencontres de l'Alternance ».

La date choisie pour ces rencontres , le 30 Juin 2016, devrait donner l'opportunité à un grand nombre d'étudiants de décrocher leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avant les vacances d'été et d'envisager leurs études dans des conditions financières rassurantes et responsabilisantes, en tant qu'étudiant salarié et dans une formule d'études professionnalisantes.

Déroulement de la journée du 30 Juin 2016 :

8h30	Accueil et installation des entreprises
9h30	Entretiens entreprise – étudiants
12h30	Pause déjeuner (Buffet)
13h30	Entretiens entreprise – étudiants suite
17h00	Fin de la journée

Tout au long de la journée se tiendront des stands d'information des partenaires (CFA, IAE Aix service alternance, CSC)

Actions de communication pour les « Rencontres de l'Alternance » :

Aux étudiants :

- Lors des Journées Portes Ouvertes
- Sur le site web de l'IAE,
- Via les réseaux sociaux (facebook/ linkedin).
- Lors des jurys d'admission,
- Avec la lettre d'admission,
- Par mail.
- Affiches à l'IAE,
- Visuel sur les écrans téléviseurs de l'IAE,

IAE AIX-MARSEILLE, CSC, 21 janvier 2016

Aux entreprises:

- Invitation par mail,
- Via les réseaux sociaux professionnels (linkedin),
- Envoi d'un dossier «Rencontres de l'Alternance»
- Phoning
- Avec l'envoi des CV books

Communiqué de presse, reportage vidéo/photo

Rapport de Nathalie Bonnardel - Réunion CFVU du 11 février 2016

Demande d'aide financière de l'IAE Aix-Marseille, dans le cadre de l'Appel à Projets Vie Etudiante, organisé annuellement par la Région

L'objectif de l'IAE est clairement présenté : développer l'alternance et l'apprentissage dans ses formations.

La modalité d'action qui est l'objet de la demande subvention est l'organisation (pour la 3^{ème} fois) des « Rencontres de l'Alternance ».

La date qui a été choisie pour cet événement est judicieuse : le 30 juin 2016, et donc après des admissions des étudiants à l'IAE et avant les vacances d'été, ce qui permettra aux étudiants disposant de contrats d'alternance de bénéficier de conditions financières rassurantes et responsabilisantes, dans le cadre d'une formule d'études professionnalisantes.

Le déroulement de la journée de « Rencontres de l'Alternance » est présenté de façon globale et les actions de communication pour faire connaître ces Rencontres de l'Alternance sont précisées à la fois :

- auprès des étudiants (journées portes ouvertes de l'IAE, site web, réseaux sociaux, jurys d'admission, lettre d'admission, mails, affiches à l'IAE, etc.)
- auprès des entreprises (invitations par mails, réseaux sociaux professionnels, envoi d'un dossier sur ces rencontres, phoning, envoi du CV book des étudiants)

Les publics concernés sont bien ciblés :

- étudiants admis en M1 ou en M2 à l'IAE, au 28 juin, pour l'année universitaire 2016-2017, afin de leur permettre d'envisager leur 1^{ère} année ou leur 2^{ème} année avec un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation
- recruteurs des entreprises partenaires de l'IAE, entreprises sélectionnées en fonction de l'adéquation de leur offre aux attentes des étudiants → recevoir les étudiants en entretiens individuels de pré-recrutement
- et l'IAE fournira, en outre, aux recruteurs potentiels un CV book des étudiants concernés.

Le montant de l'aide demandée par l'IAE est de 3600 euros, sur un total de 7500 euros (avec la répartition suivante : contribution de l'IAE : 3450 euros, et du CFA : 500 euros). Ce montant paraît important pour une seule journée de manifestation, mais des dépenses en amont de la journée ont été explicitées (en particulier, intervention d'un webmaster pour un montant de 1450 euros, frais de secrétariat et de gestion de 2600 euros, frais de communication de 1500 euros).

Avis du rapporteur :

L'intérêt de ce projet est manifeste puisqu'il contribue à la professionnalisation des formations proposées par l'IAE et qu'il vise à faciliter l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Ce dispositif semble efficace dans la mesure où on peut noter, depuis la mise en place des Rencontres de l'Alternance, une augmentation du nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un contrat d'alternance (194 en 2014-2015 et 215 en 2015-2016).

Aussi, j'émets un avis très positif, compte tenu de l'intérêt de ce type d'actions pour la formation des étudiants et leur insertion professionnelle.

Fait à Marseille, le 11 février 2016.

N. Bonnardel

Composition des ateliers SD-OF: membres enseignants et enseignants-chercheurs

Noms des	Identification des ateliers									
enseignants et enseignants- chercheurs	Sciences et technologies	Economie et Gestion	Santé	ALLSH	Droit	Licences professionnelles	FOAD	FC/ Alternance	Pôles de Formation Interdisciplinaires	Référentiels de formation
Bénessiano W.										
Bonnardel N.										
Cassuto Ph.										
Collomp D.										
Devred F. (OK)										
Egea V.										
Fabbe-Costes N.										
Gaudy-Marqueste C.										
Koubiti M.										
Ouerfeilli M.										
Pasquinelli M.										
Rubio N.										
Tardieu C.										
Tardif Ch.										
Valerio E.										
Viton JM										

Les cases du tableau ci-dessus colorées en vert décrivent la participation des membres enseignants et enseignants-chercheurs aux différents ateliers du SD-OF.

Composition des ateliers SD-OF: membres usagers

Thématiques sectorielles:

Sciences : Vincent Cecchini
 ALLSH : Florian Pourchet
 Santé : Lucie Chuniaud
 Droit : Morgane Henocque
 Economie : Valentin Pedotti

Thématiques globales :

- Licences professionnelles : Valentin Pedotti

- FOAD : Esthèle Goure

- Formation Continue / Alternance : Valentin Pedotti

- PF2I : Vincent Cecchini

- Référentiel de formation : Morgane Henocque